

DELIBERATION N°25-CC /2013/CCDS

MISE EN PLACE D'UN PARTENARIAT ENTRE LE PLIE GUYANE ET LA CCDS

Conseil Communautaire - Séance du 30 avril 2013

L'an deux mil treize et le trente avril à dix-huit heures, le conseil communautaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle de délibérations de l'hôtel de ville de Kourou, sous la présidence de M. Jean-Claude MADELEINE

Titulaires présents :

MM. Jean-Claude MADELEINE, Président
Charles RINGUET, William LAZZAROTTO, Robert PUTCHA, Adelson MAGLOIRE, Bruno APOUYOU ;
Mesdames France CLET-COURAT, Karine ZULEMARO, Nadège NADAU ;

Suppléants présents : avec voix délibérative

MM. Gilles DUFIL et Richard ANTOINETTE, Mme Maëva CHAMPESTING,

Conseillers communautaires formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Monsieur William LAZZAROTTO

Le Conseil Communautaire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;
Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
Vu la loi n° loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales ;
Vu les statuts de la Communauté de Communes Des Savanes ;
Vu la lettre de Monsieur le Président du PLIE Guyane en date du 22 avril 2013
Vu l'avis favorable du bureau de la CCDS du 23 avril 2013.



APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Article 1 : **DONNE ACTE** à Monsieur le Président de son rapport,

Article 2 : **APPROUVE** l'adhésion de la CCDS à l'association loi 1901 dénommée Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi intercommunal de la Guyane - PLIE Guyane ;

Article 3 : **DESIGNE** 4 élus référents dont :
- 2 titulaires : Adelson MAGLOIRE – France CLET-COURAT ;
- 2 suppléants : William LAZZAROTTO – Nadège NADAU ;

Article 4 : **DECIDE** d'attribuer - à partir de 2013 - une subvention annuelle à cette association qui s'élève à 1€ par habitant (population au 1^{er} janvier de chaque année). Cette dépense sera inscrite au budget de la CCDS.

Article 5 : **AUTORISE** le Président à signer tous les actes et documents relatifs à cette affaire.

Vote :

-Nombre de conseillers en exercice : 20
-Nombre de conseillers présents : 12
-Pour : 12
-Contre : 0
-Abstention(s) : 0

Fait et délibéré à Kourou en séance publique, le 30 avril 2013

Pour extrait et certifié conforme

Le Président,

Jean-Claude MADELEINE

